



LE MERCREDI 12 JUIN 2013

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 12 juin 2013, à 20 h 30, à laquelle sont présents :

Claude Auger
Marc Carrière
Jocelyn Fréchette
René Langelier
Sylvain Léger
Stéphane Mongeon
Carl G. Simpson
France Turcotte

Marc Beaulieu
Jacques D'Août
Cécile Gauthier
Jean-Marc Lavoie
Raymond Ménard
Dany Ouellet
Alain Smolynecky

Absences

Jacinthe Brière

Michel Tardif

Les représentants du comité de parents :

Anik Morin

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Sylvain Léger.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Yannick Lyrette, coordonnateur du Service des finances

Le président déclare la séance ouverte.

Monsieur Yannick Lyrette présente les grandes lignes du budget 2013-2014.

BUDGET 2013-2014 – ADOPTION

RÉSOLUTION 122 (2012-2013)

Attendu que conformément aux dispositions prévues à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3) la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014;

Attendu que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 808 879 \$, à savoir un déficit d'exercice qui excède de 605 317 \$ la limite de 32 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2012 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs soit 203 561 \$;

Attendu que la CSCV a demandé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation afin d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus et que la CSCV est en attente d'une réponse quant à ladite demande;

Attendu que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée afin d'établir la subvention de péréquation est établie au montant de 4 507 554 058 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2013-2014;

Attendu que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,32653 \$ (taux brut) pour chaque tranche de 100 \$ de l'évaluation municipale (le taux brut de 0,32653 \$ auquel est soustraite la réduction résultera en un taux net de 0,26098 \$ du 100 \$ d'évaluation), le tout demeurant conditionnel à l'adoption, par l'Assemblée nationale, du projet de loi 25;

Attendu que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;



1580

Attendu la recommandation formulée par les membres du comité relatif aux ressources matérielles et financières lors de leur rencontre du 12 juin 2013;

Attendu la recommandation du coordonnateur du Service des finances et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

QUE le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,32653 \$ (taux brut) pour chaque tranche de 100 \$ de l'évaluation municipale (taux net de 0,26098 \$ du 100 \$ d'évaluation);

QUE la présente adoption du budget demeure conditionnelle à une réponse positive de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport quant à l'autorisation accordée à la CSCV d'adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 605 317 \$ la limite de 32 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2012 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs soit 203 561 \$;

QUE la présente adoption du taux de taxation demeure conditionnelle à l'adoption du projet de loi 25 intitulé « Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 ».

Monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette demande le vote.

15 POUR : Claude Auger, Marc Beaulieu, Marc Carrière, Jacques D'Août, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Alain Smolynecky, France Turcotte.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bien que n'ayant pas le droit de vote, les deux commissaires représentant le comité de parents, Mme Anik Morin et M. Luc Trottier, expriment leur appui au budget 2013-2014.

Monsieur Yannick Lyrette quitte son siège, il est 21 h 00.

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES FINIS INTÉRIEURS, PHASE 3, DE L'IMMEUBLE PROVIDENCE,
À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 123 (2012-2013)

Attendu l'appel d'offres public 2011MMB1104FI03-A pour des travaux de réfection des finis intérieurs – phase 3, à l'immeuble Providence, à Saint-André-Avellin;

Attendu l'offre reçue et ouverte :

Défi Construction et fils 7256655 Canada inc. 226 279,00 \$
64, Industriel, L'Ange-Gardien (Québec) J8L 09A

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à la firme Défi Construction et fils 7256655 Canada inc. ;

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉLS dans le cadre de l'allocation spécifique «Maintenance de bâtiment»;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 20 mai 2013;

Attendu la recommandation du coordonnateur des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;



1581

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des finis intérieurs – phase 3, à l'immeuble Providence, à Saint-André-Avellin, soit adjugé à la firme Défi Construction et fils 7256655 Canada inc. pour la somme de deux-cent-vingt-six-mille-deux-cent-soixante-dix-neuf dollars (226 279,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE GYMNASES, DE PALESTRES ET DE BLOCS SANITAIRES DE
L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 124 (2012-2013)

Attendu l'appel d'offres public 2012MMB1230FI01-A pour des travaux de réfection des finis intérieurs (gymnase, palestre et bloc sanitaire B-117) à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

DMA Construction	Désistement
50 A, boulevard St-Raymond, Gatineau (Québec), J8Y 1R7	
DLS Construction inc.	605 000,00 \$
10, rue Lois, Gatineau (Québec), J8Y 3R1	
Défi construction et fils 7256655 Canada inc	636 168,00 \$
64, Industriel, L'Ange-Gardien (Québec), J8L 0A9	
Marc Cléroux Construction inc.	634 000,00 \$
2-183, chemin Freeman, Gatineau (Québec) J8Z 2A7	

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à la firme DLS Construction;

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉLS dans le cadre de l'allocation spécifique «Maintenance de bâtiment»;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 20 mai 2013;

Attendu la recommandation du coordonnateur des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des finis intérieurs (gymnase, palestre et bloc sanitaire B-117) à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau, soit adjugé à la firme DLS Construction pour la somme de six-cent-cinq-mille dollars (605 000,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Afin d'éviter toute apparence de conflits d'intérêts, madame la commissaire Cécile Gauthier quitte son siège, il est 21 h 01.

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE FENÊTRES À L'ÉCOLE SAINT-LAURENT, À GATINEAU –
ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 125 (2012-2013)

Attendu l'appel d'offres public 2012MMB1228FE01 concernant des travaux de remplacement de fenêtres et de portes intérieures à l'école St-Laurent, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Defran inc.	196 422,00 \$
55, Breadner, Gatineau (Québec) J8Y 2L7	



1582

Les Rénovations Daniel Larivière inc. 231 500,00 \$
435, boulevard St-René Est, Gatineau (Québec) J8P 8A5

DLS Construction inc. Soumission non conforme
10, rue Lois, Gatineau (Québec) J8Y3R1

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à la firme Defran inc.;

Attendu que le financement du remplacement des fenêtres provient du MÉLS dans le cadre de l'allocation spécifique «Maintien de bâtiment»;

Attendu que le financement du remplacement des portes intérieures provient de l'enveloppe d'investissement «AMT» de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 20 mai 2013;

Attendu la recommandation du coordonnateur des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE le contrat pour des travaux de remplacement de fenêtres et de portes intérieures à l'école St-Laurent, à Gatineau, soit adjugé à la firme Defran inc. pour la somme de cent-quatre-vingt-seize-mille-quatre-cent-vingt-deux dollars (196 422,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la commissaire Cécile Gauthier reprend son siège, il est 21 h 03.

**PROLONGATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE EN VIGUEUR ET APPUI DE LA
COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AU CARREFOUR CULTUREL ESTACADE**

RÉSOLUTION 126 (2012-2013)

Attendu les termes de la résolution 53 (2010-2011) ayant pour titre « Protocole d'entente intervenue entre le Carrefour culturel ESTacade et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant l'auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin – autorisation de signature »;

Attendu que ledit protocole constituait une actualisation d'un premier protocole d'entente avec le Carrefour culturel ESTacade et est le résultat d'une relation entre les deux organisations depuis la naissance du projet en 2005;

Attendu l'apport culturel important de l'organisme partenaire à but non lucratif qu'est le Carrefour culturel ESTacade pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et pour les groupes scolaires qu'elle dessert;

Attendu que plus de la moitié des activités culturelles produites à la Salle Desjardins par le Carrefour culturel ESTacade sont de nature scolaire;

Attendu les démarches conjointes entamées par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et le Carrefour culturel ESTacade en vue d'obtenir la reconnaissance gouvernementale donnant accès au programme « la Culture à l'école » qui permettrait de rembourser jusqu'à 40 % des frais de transport des élèves des écoles assistant à des activités culturelles;

Attendu que cette reconnaissance permettrait d'apporter des améliorations physiques considérables à l'auditorium;

Attendu la volonté de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées d'avoir accès à un lieu de diffusion culturel sur son territoire;

Attendu la volonté du Carrefour culturel ESTacade à l'effet de déposer un projet d'améliorations des infrastructures liées à l'auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (loges, billetterie, bancs, plancher, mécanismes de rangements, accueil, cantine) d'une valeur estimée de 116 000 \$;



1583

Attendu que le Carrefour culturel ESTacade embauche des élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin pour la production d'activités culturelles en soirée ainsi que les fins de semaine;

Attendu qu'une prolongation du protocole d'entente actuellement en vigueur entre le Carrefour culturel ESTacade et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées démontre l'importance accordée à ce partenariat et à la vie culturelle de la communauté desservie par les deux organisations aux yeux de divers autres partenaires culturels;

Attendu que le protocole d'entente est actuellement en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées prolonge le protocole d'entente actuellement en vigueur avec le Carrefour culturel ESTacade jusqu'au 1^{er} avril 2024;

QUE la CSCV supporte financièrement les travaux en matière de services professionnels jusqu'à concurrence d'un montant de 7 500 \$ pour un projet d'amélioration de l'infrastructure (auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin) dans le cadre du programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC) du Ministère du MAMROT;

QUE le présent prolongement dudit protocole d'entente demeure conditionnel à l'obtention d'un support financier minimal de 116 000 \$ par le Carrefour culturel ESTacade visant le projet d'améliorations des infrastructures liées à l'auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTE DE L'IMMEUBLE J.-M.-ROBERT,
À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 127 (2012-2013)

Attendu l'appel d'offres public 2012MMB1205RT02 concernant des travaux de réfection des salles de toilette de l'immeuble J.-M.-Robert, à Saint-André-Avellin;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Construction Vic Prud'homme Inc.	103 183,00 \$
11, rue Principale, Plaisance (Québec) J0V 1S0	
Défi Construction et fils 7256655 Canada inc.	131 484,00 \$
64, Industriel, L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0A9	
Michel Emery Entrepreneur Général inc.	153 500,00 \$
115, rang St-Joseph Ouest, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0	

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à la firme Construction Vic Prud'homme Inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉLS dans le cadre de l'allocation spécifique «Maintenance de bâtiment»;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 20 mai 2013;

Attendu la recommandation du coordonnateur des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des salles de toilette de l'immeuble J.-M.-Robert, à Saint-André-Avellin soit adjugé à la firme Construction Vic Prud'homme Inc. pour la somme de cent-trois-mille-cent-quatre-vingt-trois dollars (103 183,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS À L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE /
AUX TROIS-CHEMINS, À THURSO – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 128 (2012-2013)

Attendu l'appel d'offres public 2012MMB1217AE01 pour des travaux de réfection des entrées, des services et certains travaux de drainage à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada Inc.)310 000,00 \$
139, avenue Gatineau, Gatineau (Québec) J8T 4J7

6369472 Canada Inc. Équinoxe JMP.....320 000,00 \$
1651, rue Routhier, Gatineau (Québec) J8R 3Y6

Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.415 917,60 \$
5181, rue Amiens, bureau 202, Montréal -Nord (Québec) H1G 6N9

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada Inc.);

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉLS dans le cadre de l'allocation spécifique «Maintenance de bâtiment»;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 20 mai 2013;

Attendu la recommandation du coordonnateur des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des entrées, des services et certains travaux de drainage à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso, soit adjugé à la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada Inc.) pour la somme de trois-cent-dix-mille dollars (310 000,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE JOURNÉES DE VACANCES POUR L'ENSEMBLE DES GESTIONNAIRES
DE LA CSCV – ADOPTION**

RÉSOLUTION 129 (2012-2013)

Attendu les termes de la *Politique de gestion des cadres d'écoles* ainsi que de la *Politique de gestion des administrateurs et des cadres de centres* qui ne prévoient pas le même nombre de journées de vacances pour les membres de chacune des deux associations de cadres de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la consultation effectuée auprès des deux associations de cadres (ACSQ et ADÉOQ);

Attendu que les deux associations concernées ont pu faire état de leurs recommandations en la matière dans le cadre de rencontres des comités de relations professionnelles qui se sont respectivement tenues le 8 mai 2013 (ADÉOQ) et le 14 mai 2013 (ACSQ);

Attendu la recommandation formulée par les commissaires membres des deux comités de relations professionnelles;

Attendu la recommandation formulée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de leur rencontre du 28 mai 2013;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 29 mai ainsi que du 5 et du 12 juin 2013;

Attendu la recommandation du directeur général;



1585

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées applique l'équité en terme de journées de vacances pour l'ensemble des gestionnaires en fonction du nombre de jours prévus à la *Politique de gestion des cadres d'école*;

QUE ladite équité soit en vigueur :

- à compter du 1^{er} juillet 2012 quant à l'accumulation desdites journées de vacances;
- à compter du 1^{er} juillet 2013 quant à l'utilisation desdites journées de vacances;

QUE la *Politique de gestion des cadres d'écoles* ainsi que de la *Politique de gestion des administrateurs et des cadres de centres* soient modifiées en conséquence;

QUE le directeur général soit mandaté à poursuivre, à l'automne 2013, le travail de révision des politiques de gestion actuellement en vigueur.

Monsieur le commissaire Claude Auger propose un amendement stipulant que le terme *rectification* soit substitué au terme *révision* du dernier paragraphe de la résolution.

Monsieur le commissaire Jacques D'Août demande le vote à l'égard de l'amendement proposé.

15 POUR : Claude Auger, Marc Beaulieu, Marc Carrière, Jacques D'Août, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Alain Smolynecky, France Turcotte.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur la proposition principale ainsi modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 130 (2012-2013)

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 28 août 2013, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 21 h 17.

Sylvain Léger,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général